

QUESTION ORALE DE LA MINORITÉ « SABLÉ AU COEUR » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il y avait des questions également posées. D'abord Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur MERCIER : Monsieur le Maire, nous avons été surpris d'apprendre par voie de presse que vous aviez annoncé, lors de l'assemblée générale du Sablé FC du 5 juin dernier, la suppression de la subvention « N3 » pour la saison prochaine.

Pourtant, nous avons déjà échangé sur ce sujet, notamment lors du Conseil Municipal du 15 avril 2024, en évoquant le maintien de cette subvention en cas de relégation (le Sablé FC n'étant pas complètement assuré du maintien à cette date).

J'avais alors souligné en Conseil Municipal la nuance portée entre parenthèses dans l'intitulé de la subvention attribuée au Sablé FC « si maintien en N3 » en rappelant que, lors du mandat précédent, nous avons pris la décision de maintenir cette aide une saison supplémentaire en cas de descente, afin de ne pas fragiliser le club et lui permettre de rebondir. Le Sablé Basket avait d'ailleurs bénéficié de cette même disposition à son époque.

Monsieur RENOU avait confirmé, lors du Conseil Municipal du 15 avril dernier, que ce fonctionnement était pertinent et qu'il n'était pas prévu d'y déroger.

Aussi, pourrions-nous obtenir des précisions sur la décision annoncée ? La municipalité de Sablé envisage-t-elle de reconduire le soutien financier au Sablé FC, en maintenant exceptionnellement la subvention « Nationale 3 » malgré la relégation et ainsi lui donner toutes les chances de retrouver le niveau national dès la saison 2025 - 2026 ? Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur MERCIER, je suis surpris que vous soyez surpris.

En effet, au sein de cette même assemblée - le 31 mars dernier, lors du vote pour l'octroi des subventions aux associations sportives, dont celle du Sablé FC en national 3 avec la mention « si maintien », vous avez « vous-même » voté POUR.

L'annonce que vous évoquez n'en est pas une puisque nous n'avons fait que rappeler la décision prise par le Conseil Municipal, avec laquelle – je le rappelle – vous étiez d'accord.

Vous vous remémorez également une décision prise sous l'ancienne mandature qui aurait fait mention d'un maintien de subvention de niveau national pendant une saison supplémentaire en cas de relégation.

En toute honnêteté, je n'avais personnellement aucun souvenir d'une telle décision qui selon votre question sous-entend qu'elle serait exécutoire. Mais comme je n'ai pas l'habitude de faire de procès d'intention à qui que ce soit, j'ai demandé aux services de procéder aux recherches nécessaires dans les comptes-rendus de toute nature et tous procès-verbaux. Ils ont passé un peu de temps.

Cette enquête minutieuse, qui s'est étalée de ce jour jusqu'en 2010, cela fait quand même 15 ans, n'a malheureusement pas permis de trouver trace d'une telle décision.

Cela étant, au cours des recherches réalisées, nous avons pu dater le mode de calcul de ce type de « subvention » et ses conditions suspensives actuelles à l'année 2011, puisqu'en 2010 la mention « si maintien » ne figurait pas dans la délibération annuelle.

En tout état de cause, je réaffirme que le vote de l'assemblée délibérante est souverain et que j'appliquerai la décision prise. J'imagine d'ailleurs, assez aisément, que vous n'auriez pas manqué de me rappeler à l'ordre si j'avais agi à l'encontre d'une décision du Conseil Municipal.

Le montant et les conditions de versement de la subvention niveau national ont d'ailleurs été notifiés, par courrier, au Président du Sablé FC le 8 avril dernier.

Tout à fait personnellement, je veux croire que les succès du Sablé FC ne tiennent pas qu'aux montants des subventions, du moins de cette subvention. Les joueurs et les dirigeants ont toute ma confiance et nous serons, bien évidemment, à leurs côtés pour les accompagner au mieux.

Par ailleurs, je considère que l'équité de traitement que nous devons à l'ensemble de nos clubs et/ou associations sportives doit conduire notre action publique dans un esprit de justesse et d'impartialité.

Je donne la parole à Monsieur MAZARI pour sa question.

⇒ Monsieur MAZARI : Le collectif de citoyens de la Pommeraie vous a adressé un courrier en date du 5 février 2025, signé par une très grande majorité des habitants du quartier. À ce jour, aucune réponse ne leur a été apportée, malgré de nombreuses relances. Ce silence prolongé est incompréhensible, d'autant plus qu'il concerne des sujets graves et importants : la circulation, la sécurité des enfants sur la route et les trottoirs, les conditions d'évacuation en cas d'urgence, ainsi que l'installation récente de bacs à ordures au pied des habitations.

Vous semblez, au travers de votre absence de réponse, mettre en doute la légitimité de ces interrogations, pourtant formulées collectivement, de manière argumentée et responsable.

Pouvez-vous nous expliquer ce qui justifie ce silence de votre part et ainsi des services ? Et surtout, pouvez-vous fournir ce soir une réponse claire et complète aux habitants concernés, qui attendent depuis des mois des explications et des engagements concrets ? Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vous confirme la réception de ce courrier mais qui s'était malheureusement égaré dans les services, ce sont des choses qui arrivent...

Au premier appel du collectif à mon Cabinet (fin mai début juin), une visite sur site a aussitôt été planifiée avec Jean-Pierre FERRAND. Elle s'est tenue vendredi dernier à 14 heures, tenant compte des disponibilités de chacune et de chacun.

En effet, malgré ce que vous énoncez dans votre question, je prends toujours les inquiétudes des saboliens au sérieux. Pour autant, je ne ressens pas le besoin de me justifier - auprès de vous - plus longuement sur cet aspect.

De mon point de vue, il était pertinent de pouvoir entendre les interrogations des riverains sur place et au vu des éléments techniques figurant dans le dossier du lotisseur.

L'allée de desserte des 27 parcelles et l'aménagement d'un trottoir permettra d'assurer la circulation des piétons en toute sécurité ainsi que le cheminement nécessaire en cas d'urgence.

Concernant la collecte des déchets, nous avons déjà relevé que la solution envisagée par l'aménageur n'était pas adaptée.

Deux autres alternatives sont possibles sur cet aspect et ont d'ores et déjà reçu l'assentiment des riverains et de l'aménageur : soit une collecte individuelle avec des points de regroupement, soit l'installation de CSE le long de la clôture du stade Rémy Lambert. Ce sujet sera définitivement réglé dans le cadre des rétrocessions actuellement en cours.

Voilà la réponse que je pouvais vous apporter.
